



## **NOUVELLE PROCÉDURE CONCERNANT LE PAIEMENT DE VOTRE FACTURE DE MATÉRIEL DIDACTIQUE**

**Voici de quelles façons vous pouvez maintenant acquitter votre facture de matériel didactique :  
 Paiement à votre école (juillet – août)**

- Argent
- Chèque libellé à l'ordre de la Commission scolaire Harricana

**Paiement à la Commission scolaire Harricana (341 Principale Nord – ressources financières  
3<sup>e</sup> étage) du 17 août au 26 août de 9 h 00 à 16 h 00 (fermé de 12 h 00 à 13 h 00)**

- Carte de débit
- Carte de crédit (Visa – Mastercard)

**Notez que le matériel didactique sera remis aux élèves lors de la rentrée.**